

Organisation commune des marchés (OMC) dans le secteur de la viande bovine

2001/0042(CNS) - 13/02/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : régulation du marché dans le secteur de la viande bovine eu égard à la crise de l'ESB.

CONTENU : le marché de la viande bovine est gravement perturbé par suite de la perte de confiance des consommateurs, inquiets de l'apparition de nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), et de leur désaffection vis-à-vis des produits du secteur. La situation se caractérise par une forte diminution de la demande résultant d'une forte baisse de la consommation et des exportations et par une importance croissante du nombre d'animaux en stock dans les exploitations. La baisse continue des prix rend nécessaire l'adoption de mesures contribuant à soutenir les prix du marché à un niveau acceptable et à rééquilibrer ce marché à moyen terme. Les mesures proposées visent en particulier à limiter les possibilités d'augmentation de la production à venir. De telles mesures sont indispensables pour permettre aux producteurs de retrouver des niveaux de revenu contribuant à garantir leur viabilité économique. Par ailleurs, elles répondent à l'exigence croissante de méthodes de production qui soient également durables sur les plans environnemental et social. Les mesures visées dans la présente proposition de règlement ont pour but de répondre à la situation actuelle du marché. L'évolution de cette situation pourrait rendre nécessaire l'adoption ultérieure de nouvelles mesures.